



DELIBERATION N° 21/219 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE APPROUVANT L'ACQUISITION DE PARCELLES SISES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SANTA LUCIA DI TALLÀ

CHÌ APPROVA L'ACQUISTU DI PARCEDDI NANTU À U TARRITORIU DI A CUMUNA DI SANTA LUCIA DI TALLÀ

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix sept novembre, la commission permanente, convoquée le 3 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Christelle COMBETTE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Danielle ANTONINI
M. Romain COLONNA à Mme Véronique ARRIGHI
M. Laurent MARCANGELI à M. Jean-Martin MONDOLONI

LA COMMISSION PERMANENTE

VU	le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie et notamment les articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à R. 4425-53,
VU	l'article L. 421-1 du Code de l'expropriation,
VU	le Code général de la propriété des personnes publiques,
VU	la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
VU	la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

VU la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

VU la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,

VU les délibérations de l'Assemblée de Corse n° 15/235 AC du 2 octobre 2015 et n° 20/149 AC du 5 novembre 2020 portant approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse et de la modification n° 1 relative au rétablissement de la carte des ESA,

VU la délibération n° 18/139 AC du 30 mai 2018 de l'Assemblée de Corse portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,

VU la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,

VU la délibération n° 21/152 CP de la Commission Permanente du 28 juillet 2021 approuvant la délégation générale accordée à Mme Lauda GUIDICELLI et à M. Dominique LIVRELLI, Conseillers exécutifs, aux fins de signature d'actes passés en la forme administrative,

VU les documents d'arpentage dressés par le cabinet de géomètres-experts mandaté par la Collectivité de Corse, documents appliqués par le service du Cadastre le 1^{er} septembre 2021,

VU l'évaluation réalisée le 17 juin 2021 par l'expert foncier mandaté par la Collectivité de Corse,

VU l'accord écrit des propriétaires,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité.

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (15): Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER:

APPROUVE l'acquisition amiable, pour un montant total de VINGT ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS (21 987 €), des parcelles sises sur le territoire de la commune de SANTA LUCIA DI TALLÀ, décrites au rapport annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2:

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les actes correspondants en la forme administrative ou notariée.

ARTICLE 3:

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à engager les frais correspondants sur la ligne d'affectation 2019-N1121A191K - petites opérations foncières - imputation budgétaire chapitre 908 fonction 843 compte 2315 programme 1121 - autorisation de programme 2019 1121-AP.

ARTICLE 4:

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 17 novembre 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

RAPPORT N° 2021/372/CP

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2021

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ACQUISTU DI PARCEDDI NANTU À U TARRITORIU DI A
CUMUNA DI SANTA LUCIA DI TALLÀ RIGULARIZAZIONI FUNDIARIA DI PRESI CHÌ
ACCORRINI À L'ACCUNCIAMENTU DI A TRAVERSA DI
SANT'ANDRIA, ANZIANA RD 49
ACQUISITION DE PARCELLES SISES SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SANTA LUCIA DI
TALLÀ - RÉGULARISATION FONCIÈRE D'EMPRISES
NÉCESSAIRES À L'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DE
SANT'ANDRIA EX. RD 49

COMMISSION(S) COMPETENTE(S): Commission du Développement Economique, du Numérique, de

l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la proposition d'acquisition des parcelles sises sur le territoire de la commune de SANTA LUCIA DI TALLÀ (Sant'Andria) et l'autorisation de signer les actes administratifs d'acquisition amiable correspondants.

La traverse de Sant'Andria, hameau de Santa Lucia di Tallà, empiète sur diverses parcelles privées, suite à un recalibrage de la Route Départementale 49 effectué par le Conseil général de Corse-du-Sud en 2012-2013.

Il y a donc lieu de régulariser cette situation.

Le cabinet SIBELLA, géomètres-experts fonciers à Bastia, a dressé les documents d'arpentage correspondants approuvés par les parties et appliqués par le Service du Cadastre le 1^{er} septembre 2021.

L'Expert foncier près la Cour d'Appel de Bastia mandaté par la Collectivité de Corse a estimé le 17 juin 2021 la valeur vénale des parcelles à acquérir à **VINGT ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS (21 987 €).**

Les propriétaires concernés ont approuvé l'offre de la Collectivité de Corse : l'acquisition par actes en la forme administrative est donc envisagée, ou bien par actes notariés si des difficultés particulières intervenaient en cours de finalisation des actes.

En conséquence, je vous propose :

• **D'APPROUVER** l'acquisition amiable des parcelles sises sur le territoire de la commune de SANTA LUCIA DI TALLÀ, décrites au tableau ci-dessous :

Section	N°	Superficie	Valeur vénale au m²	TOTAL	Parcelle d'origine
G	421	110 m²	35 €	3.850 €	G n° 295
G	425	135 m²	35 €	4.725€	G n° 198
G	427	35 m²	20 €	1.225€	G n° 87
G	428	67 m²	20 €	1.340 €	G n° 88
G	430	17 m²	20 €	340 €	G n° 196
G	432	42 m²	35 €	1.470 €	G n° 197

et d'une partie des parcelles cadastrées Section G :

- n° 222 pour une emprise de 62 m² à prendre sur une superficie de 583 m²,
- n° 223 pour une emprise de 118 m² à prendre sur une superficie de 1 044 m²,
- n° 225 pour une emprise de 54 m² à prendre sur une superficie de 680 m²,
- n° 286 pour une emprise de 15 m² à prendre sur une superficie de 2 110 m²,
- n° 328 pour une emprise de 128 m^{2} à prendre sur une superficie de 30 850 m^{2} .

Ces acquisitions représentent un montant total de VINGT ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS (21 987 €).

- **DE M'AUTORISER** à signer les actes correspondants en la forme administrative ou notariée.
- **DE M'AUTORISER** à engager les frais correspondants sur la ligne d'affectation 2019-N1121A191K petites opérations foncières imputation budgétaire chapitre 908 fonction 843 compte 2315 programme 1121 autorisation de programme 2019 1121-AP.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Dossier: 210225 CdC Sainte Lucie de Tallano

Valeur Foncière à Sainte Lucie de Tallano,

Section	Numéro	Surface	Commune	Adresse	Type et désignation du bien	Emprise m2 (Dossier CT)
G	196	207	Sainte Lucie de Tallano	CONSORI	Parcelle de terre	17
G	197	965	Sainte Lucie de Tallano	CONSORI	Parcelle de terre	42
G	198	3118	Sainte Lucie de Tallano	FUNICELLA	Parcelle de terre	135
G	222	583	Sainte Lucie de Tallano	MARIANELLO	Parcelle de terre	62
G	223	1044	Sainte Lucie de Tallano	MARIANELLO	Parcelle de terre	118
G	225	680	Sainte Lucie de Tallano	POLLONE	Parcelle de terre	54
G	286	2110	Sainte Lucie de Tallano	MONACACCIA	Parcelle de terre	15
G	295	1454	Sainte Lucie de Tallano	CONSORI	Parcelle de terre	110
G	328	30850	Sainte Lucie de Tallano	SPUGNOLO	Parcelle de terre	128
G	87	345	Sainte Lucie de Tallano	CASE SOPRANE	Parcelle de terre	35
G	88	485	Sainte Lucie de Tallano	ROCCHIJANA	Parcelle de terre	67

I. PIECES REMISES PAR NOTRE(S) REQUERANT(S)

Les documents communiqués par notre requérant sont énumérés **en Annexe 1.**

Ainsi, le présent rapport a été établi selon ces pièces et dires obtenus au cours d'entretien ou de la visite des lieux.

Aucune autre servitude ou autre obligation que celles citées dans ce rapport n'a été portée à notre connaissance.

II. URBANISME / ENVIRONNEMENT

A la demande de notre requérant, aucune demande officielle n'a été effectuée auprès des services administratifs compétents en regard du temps de réponse de l'administration. Nous avons considéré ledit bien exempt de toutes prescriptions particulières pouvant impacter sa valeur vénale. Il est ici rappelé que seul le Certificat d'Urbanisme délivré par la commune renseigne de manière certaine les règles d'urbanisme applicables à un immeuble donné.

Les informations portées à notre connaissance et sous toutes réserves d'obtention d'un certificat d'urbanisme sont listées en **Annexe 3.**

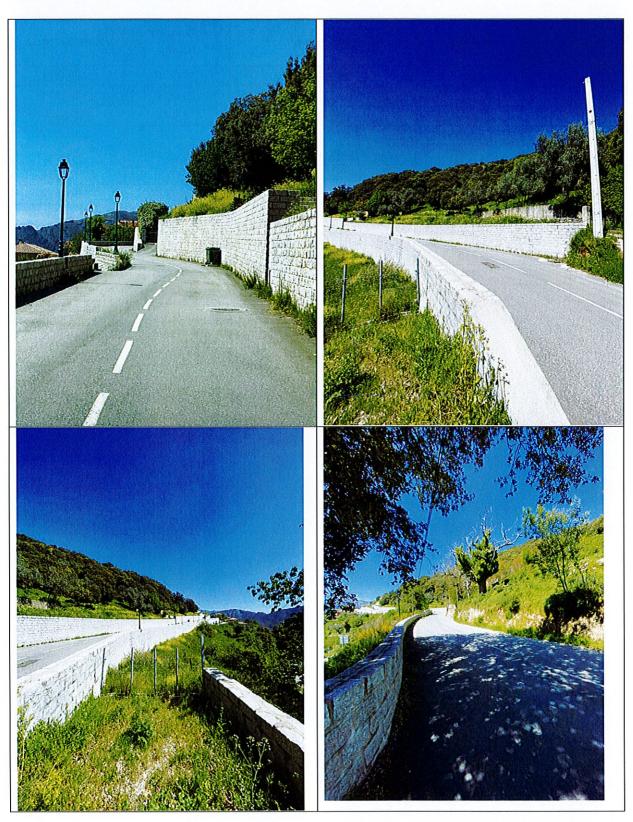
III. ETUDE DU MARCHE IMMOBILIER ET FONCIER LOCAL

Notre étude de marché (Annexe 4) sur le secteur susvisé a été établie d'après :

- ➤ Les données récoltées dans le Fichier *Demandes de Valeur Foncière* (DVF : jeu de données sur les transactions immobilières produit par la Direction générale des finances publiques)
- Les informations obtenues auprès des Études Notariales (Fichier PERVAL)
- ➤ Les indicateurs d'organismes tel que la SAFER ou certaines communes (DIA)

IV. COMPTE RENDU DE LA VISITE DES LIEUX

Les lieux ont été visités le 03 Mai 2021



V. ESTIMATION DE LA VALEUR VENALE

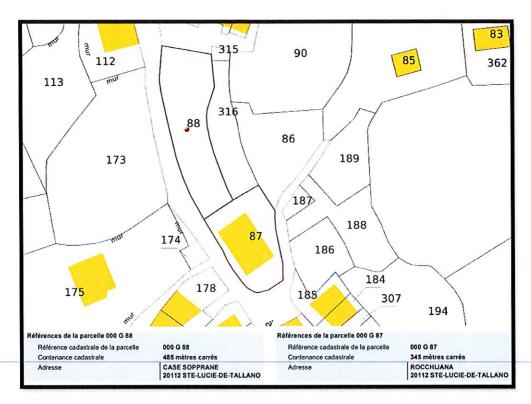
Section	Numéro	Emprise m²	Prix au m² retenu	Valeur Emprise
G	87	35,00 m²	35,00 €	1 225,00 €
G	88	67,00 m ²	20,00 €	1 340,00 €
G	196	17,00 m²	20,00€	340,00 €
G	197	42,00 m ²	35,00 €	1 470,00 €
G	198	135,00 m²	35,00 €	4 725,00 €
G	222	62,00 m²	20,00€	1 240,00 €
G	223	118,00 m²	20,00€	2 360,00 €
G	225	54,00 m²	8,00 €	432,00 €
G	286	15,00 m²	35,00€	525,00 €
G	295	110,00 m²	35,00€	3 850,00 €
G	328	128,00 m ²	35,00€	4 480,00 €

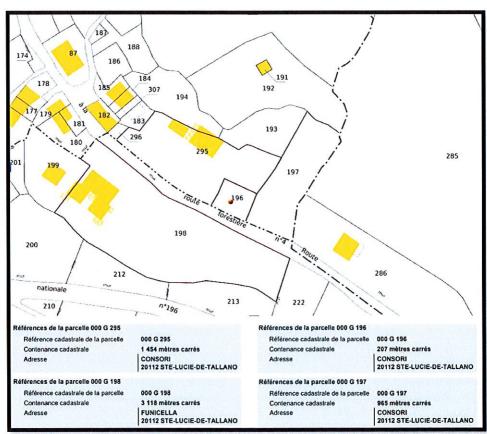
Annexe 1. <u>Liste des documents communiqués par notre requérant</u>

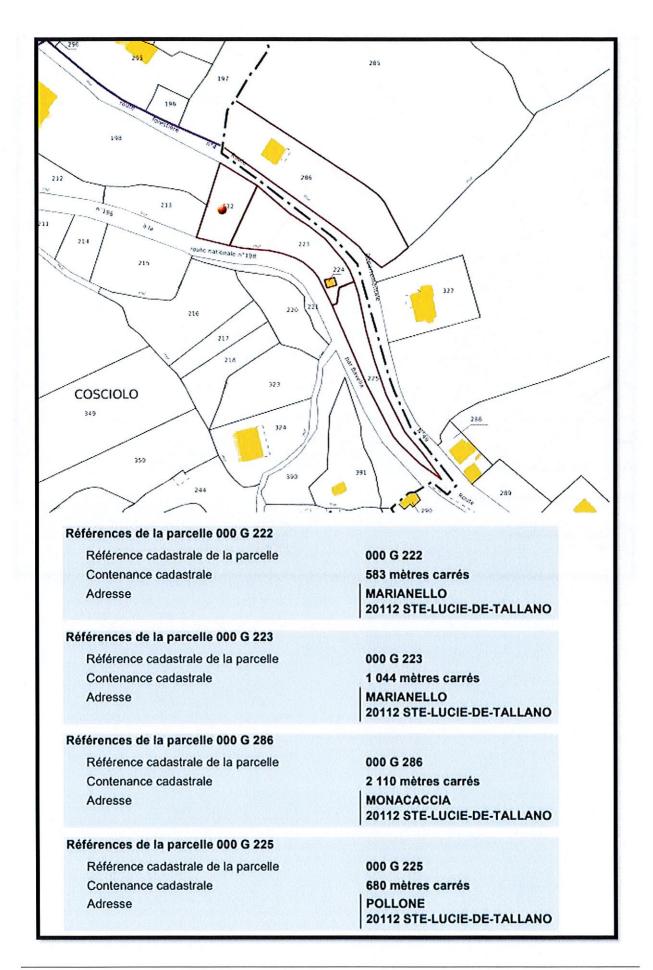
Date	Expéditeur	Nom de la pièce	Date de la pièce
25/02/2021	Paule Tramoni	Etat parcellaire/renseignements cadastraux	
		Estimations des services fiscaux	15/02/2012
		Documents d'arpentages	2019
		3 planches/plans parcellaires	

Néant

Annexe 2. Repérage et cartographie des biens







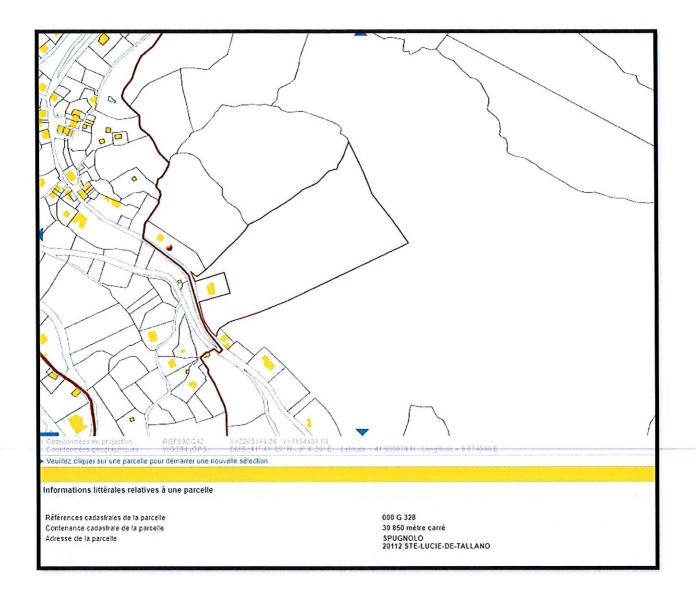




Figure 1: Vue satellite des parcelles



Figure 2: Vue satellite large des parcelles

Annexe 3. <u>Urbanisme</u>

Selon les informations en notre possession et sous toutes réserves d'obtention d'un certificat d'urbanisme qui a seul capacité à indiquer de manière certaine les dispositions d'urbanisme applicables sur les biens susvisés, nous pouvons indiquer que la commune de Sainte Lucie de Tallano est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Section	Numéro	Surface	Commune	Adresse	Type et désignation du bien	Urbanisme	PADDUC	Emprise m2
G	196	207	Sainte Lucie de Tallano	CONSORI	Parcelle de terre	RNU	PP en Espaces stratégiques agricoles	17
G	197	965	Sainte Lucie de Tallano	CONSORI	Parcelle de terre	RNU	PP en Espaces stratégiques agricoles et PP Espaces pastoralisme	42
G	198	3118	Sainte Lucie de Tallano	FUNICELLA	Parcelle de terre	RNU	PP en Espaces stratégiques agricoles	135
G	222	583	Sainte Lucie de Tallano	MARIANELLO	Parcelle de terre	RNU	PP en Espaces stratégiques agricoles	62
G	223	1044	Sainte Lucie de Tallano	MARIANELLO	Parcelle de terre	RNU	PP en Espaces stratégiques agricoles	118
G	225	680	Sainte Lucie de Tallano	POLLONE	Parcelle de terre	RNU	PP en Espaces stratégiques agricoles et PP en Espaces naturels et PP Espaces pastoralisme	54
G	286	2110	Sainte Lucie de Tallano	MONACACCIA	Parcelle de terre	RNU	PP en Espaces stratégiques agricoles et PP en Espaces naturels	15

G	295	1454	Sainte Lucie de Tallano	CONSORI	Parcelle de terre	RNU	PP en Espaces stratégiques agricoles	110
G	328	30850	Sainte Lucie de Tallano	SPUGNOLO	Parcelle de terre	RNU	PP en Espaces naturels	128
G	87	345	Sainte Lucie de Tallano	CASE SOPRANE	Parcelle de terre	RNU	HZ	35
G	88	485	Sainte Lucie de Tallano	ROCCHIJANA	Parcelle de terre	RNU	HZ	67

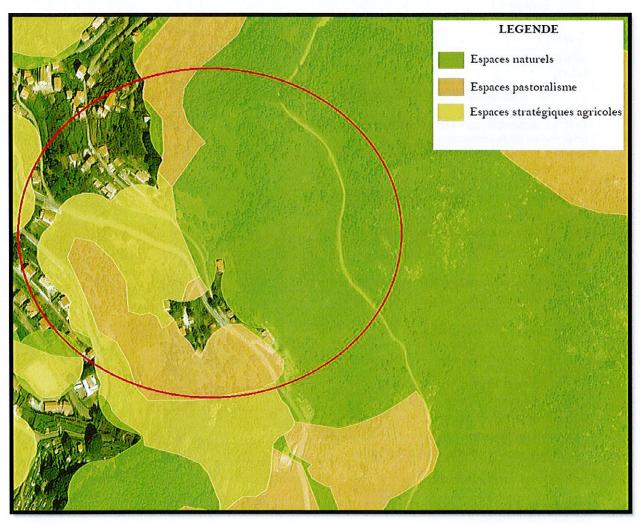


Figure 3: Extrait du PADDUC

QUESTIONNAIRE ENVIRONNEMENTAL

Commune: Sainte lucie de Tallano

Parcelle: 687,88,196,197,158,222,223,225,286,295,328

DOCUMENT D'URBANISME		
- POS/PLU	Oui 🗌	Non
- Carte communale	Oui 🗌	Non 🔀
- Marnu	Oui 🗌	Non 🗵
ZONAGE DE LA PARCELLE		
- Zone concernée		
U		
AU(NA)		
N(ND)		
A(NC)		
Fournir les documents graphiques et copie du règle	ment de zone S	SVP
Si RNU applicable, parcelle située dans les parties actuellement urbanisées de la commune	Oui 💢	Non 🗌
Si RNU, les équipements collectifs sont situés à proximité de la parcelle	Oui 🔀	Non 🗌
- Délibération du Conseil Municipal instaurant ;		
Une autorisation de division		
(art L111-5-2 du Code de l'urbanisme)	Oui 🗌	Non St
Un contrôle de densité	Oui 🗌	Non 🗹
Une PVR	Oui 🗌	Non
Une taxe sur 1ère cession terrain devenu construct.	Oui 🗌	Non 🔝
Joindre copie de la ou des délibérations		
- Lotissement de plus de 10 ans	Oui	Non 📶
- ZAC	Oui	Non [4
- ZAD	Oui	Non 🔠
- Emplacement réservé	Oui	Non 🛛
- Dispositions spécifiques	Oui	Non 🔯
Aménagement du territoire		11011023
zone de revitalisation rurale	Oui	Nom
. territoire rural de développement prioritaire	Oui	Non
. territorio ratar de developporneri prientario		
ALIGNEMENT		
- La parcelle est frappée par un plan d'alignement ?	Oui 🗌	Non 🛇
Si oui, joindre le plan		

DROITS DE PREEMPTION PUBLICS		
- Commune, communauté de communes		
ou d'agglomération	Oui 🗌	Non 🔀
simple	Oui 🗌	Non 🕢
renforcé	Oui 🗌	Non 🙀
- Département	Oui 🗌	Non 🔯
- Autres	Oui 🗌	Non 🔯
Si oui lesquels		
. espaces naturels et sensibles	Oui 🗌	Non 🔀
. DPU sur cession de fonds de commerce,		
Fonds artisanaux et baux commerciaux	Oui 🗌	Non 🔀
- Délégation du droit de préemption urbain	Oui 🗌	Non 🐼
(délibération et dénomination du délégataire)		
SERVITUDES ADMINISTRATIVES ET CONTRAINTES DIVERSES		
Fournir les plans le cas échéant et copies des	arrêtés	
- Remembrement en cours	Oui 🔝	Non 🖔
- Périmètre de protection des points de captage d'eau	Oui 🗌	Non 📈
- Arrêté de biotope	Oui 🗌	Non 🗸
- Périmètre boisé à conserver	Oui 🗌	Non 🕢
- AVAP (ex ZPPAUP)	Oui 🗌	Non 📿
- ZNIEFF	Oui 🗌	Non 🗵
- Périmètre de protection et monument historique		
ou site inscrit Cowert St François	Oui 🔯	Non 🗌
- Passage piéton (loi littoral)	Oui 🗌	Non 🔀
- Plan d'épandage des boues urbaines	Oui 🗌	Non 🖂
- Association communale de chasse agréée	Oui 🗌	Non 🗹
- Présence de cavités souterraines		
(marnières, galeries, excavations)	Oui 🗌	Non 🔀
- Présence de canalisations souterraines	Oui 🗌	Non 🔀
- Zone polluée ou inondable	Oui 🗌	Non 🗹
- Plan de prévention des risques naturels ou		
technologiques prévisibles (PPRNP)	Oui 🗌	Non 🗹
Fournir l'arrêté préfectoral et les documents a	nnexés	

- Carte des aléas	Oui 🗌	Non 😡
- Réserve naturelle	Oui 🗌	Non 🗸
- Réseau « Natura 2000 »	Oui 🗌	Non 🗸
- Autres	Oui 🗌	Non 🗹
Si oui lesquelles		
Assainissement - Desserte		
- Immeuble bâti		
L'immeuble est-il desservi par un réseau		
collectif public ?	Oui 🗸	Non 🗌
si oui, l'immeuble est-il raccordé ?	Oui 🔀	Non 🗌
si oui, un contrôle de la conformité du		
raccordement a t il été effectué ?	Oui 🗌	Non(🔀
si l'immeuble n'est pas desservi par un		
réseau collectif, le dispositif a t il fait l'objet d'un		
contrôle de la part du SPANC ?	Oui 🗌	Non 🔀
. si oui, le dispositif est il en bon état de		
fonctionnement au sens de la circulaire du 22/05/1997 ?		
si non, des travaux de réhabilitation de l'installation ont-ils été	A THE CONTRACT OF THE PARTY OF	description of the second of t
Prescrits?	Oui 🗌	Non 🗌
Réalisés ?	Oui 🗌	Non 🗌
- Terrain		
L'immeuble est-il desservi par un réseau	1	
collectif public ?	Oui 🔀	Non 🗌
Si NON l'étude de zonage d'assainissement est	En cours Validée Achevée	
Cette étude classe le terrain en zone d'assainissement Collectif	Non col	lectif [
En cas de classement en zone d'assainissement		THE RESERVE OF THE PERSON OF T
non collectif, le terrain est-il apte à l'assainissement		THE PARTY OF THE P
individuel?	Oui 🗌	Non 🗌
Si oui, quel est le type de filière préconisée		

RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE		
-Raccordé	Oui 🔯	Non 🗌
Installation classee		
- Installation classée	Oui 🗌	Non 🗌
Si oui :		
Existante	Oui 🗌	Non [
Exploitée antérieurement	Oui 🗌	Non 🗌
Ou à proximité	Oui 🗌	Non 🗌
- Soumise à		
Déclaration	Oui 🗌	Non 🗌
Autorisation	Oui 🗌	Non 🗌
IMMEUBLES BATIS		
- Arrêté de péril	Oui 🗌	Non∕⊠
- Déclaration d'insalubrité	Oui 🗌	Non 🔀
- Termites (arrêté existant)	Oui 🗌	Non 🗹
- Autres		
RADON		
- Zone 3	Oui 🗌	Non⊠
Observations particu	lliàres	
Observations partici	meres	

DATE, SIGNATURE ET CACHET

7.04.21

Annexe 4. <u>Etude du Marché immobilier et foncier (2015/2019)</u>



Figure 4: Extrait des ventes à proximité des parcelles

Numéro	Date de la mutation	Valeur foncière (en €)	Surface du terrain (en m²)	Nom de la voie de l'adresse	Section	Numéro	Nature de la mutation
1a	05/05/2014	34 700,00 €	551	CASTAGNETO	0G	0080	Vente
1b	05/05/2014	34 700,00 €	939	CASTAGNETO	0G	0376	Vente
2a	29/07/2014	6 500,00 €	375	MICUCCIO	AB	0005	Vente
2b	29/07/2014	6 500,00 €	468	MICUCCIO	AB	0004	Vente
3a	14/10/2014	2 000,00 €	302	SANTA LUCIA	AB	0143	Vente
3b	14/10/2014	2 000,00 €	482	CHIOSA MANACCIA	AB	0152	Vente
4a	11/12/2014	30 000,00 €	182	SANTA LUCIA	AB	0163	Vente
4b	11/12/2014	30 000,00 €	35	SANTA LUCIA	AB	0343	Vente
5a	20/10/2015	4 500,00 €	866	ARBITRETO	0A	0136	Vente
5b	20/10/2015	4 500,00 €	2339	ARBITRETO	0A	0139	Vente
6a	21/07/2016	31 000,00 €	1	OLMICCIA	0A	0396	Echange
6b	21/07/2016	31 000,00 €	38	PERATELLA	0A	0398	Echange
6c	21/07/2016	31 000,00 €	4	OLMICCIA	OA	0395	Echange
6d	21/07/2016	31 000,00 €	1697	CHIUSA	0A	0355	Echange
7	18/04/2017	30 000,00 €	2320	GIARDINO	AB	0154	Vente
8a	18/04/2017	40 000,00 €	182	SANTA LUCIA	AB	0163	Vente
8b	18/04/2017	40 000,00 €	35	SANTA LUCIA	AB	0343	Vente
9a	12/12/2019	6 500,00 €	375	MICUCCIO	AB	0005	Vente
9b	12/12/2019	6 500,00 €	468	MICUCCIO	AB	0004	Vente
10a	14/02/2020	35 000,00 €	83040	CAVALLILE	0C	0273	Vente
10b	14/02/2020	35 000,00 €	6004	SCOLOMBATO	ОВ	0285	Vente
10c	14/02/2020	35 000,00 €	9184	SCOLOMBATO	ОВ	0289	Vente

Numéro	Date de la mutation			Section	Numéro	Nature de la mutation	
10d	14/02/2020	35 000,00 €	14170	VALLE MAGGIORE	OB	0053	Vente
10e	14/02/2020	35 000,00 €	415	MEZZANELLO	0A	0154	Vente
10f	14/02/2020	35 000,00 €	1922	OLIVETTO	AB	0280	Vente
10g	14/02/2020	35 000,00 €	6898	I SPALLA	AB	0271	Vente
10h	14/02/2020	35 000,00 €	675	VIGNOLA	AB	0032	Vente
10i	14/02/2020	35 000,00 €	623	VIGNOLA	AB	0030	Vente
11	20/02/2020	20 000,00 €	1000	MICUCCIO	AB	0320	Vente
12	20/02/2020	3 000,00 €	921	MEZZANELLO	0A	0153	Vente
13a	15/10/2020	60 000,00 €	407	OLIVETTO	0A	0115	Vente
13b	15/10/2020	60 000,00 €	1978	OLIVETTO	0A	0114	Vente





DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

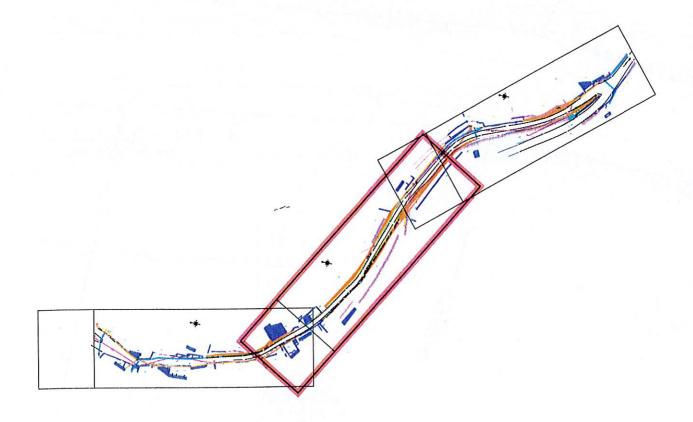
Communes de STE. LUCIE DE TALLANO

ROUTE DEPARTEMENTALE n° 49

ECHELLE: 1 / 200

PLAN PARCELLAIRE

PLANCHE 2/3



DATE MODIFICATIONS

Septembre 2011

Saptambre 2007

Plan Parcellaire

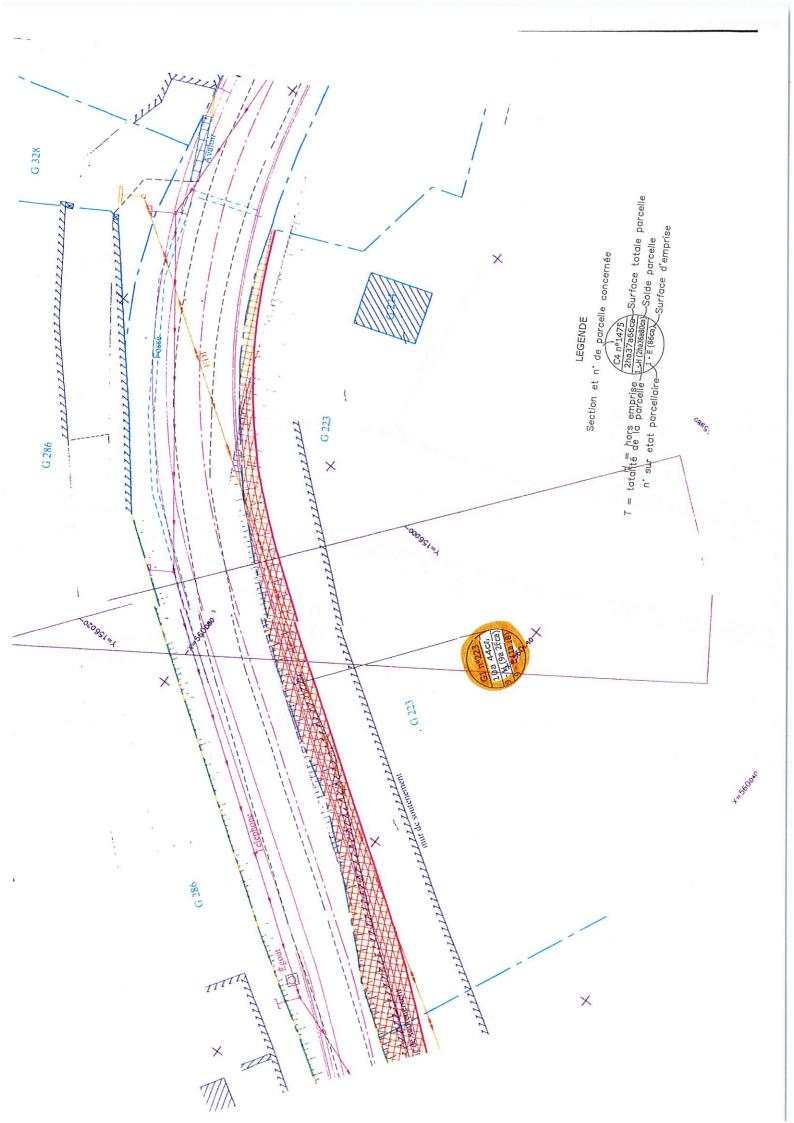
Origine du plan



X EDF G 222 X G1 n°222 5a 83ca - H (5a 21ca) 8 - E (62ca) X

+150002°

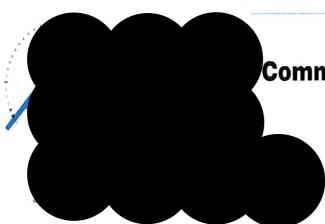
X



F. Secono G2 n°286 21a 10ca - H (20a 95ca 6 - E (15ca) X G 197 Z EDF G 222 77777777 X

+15000

+156003

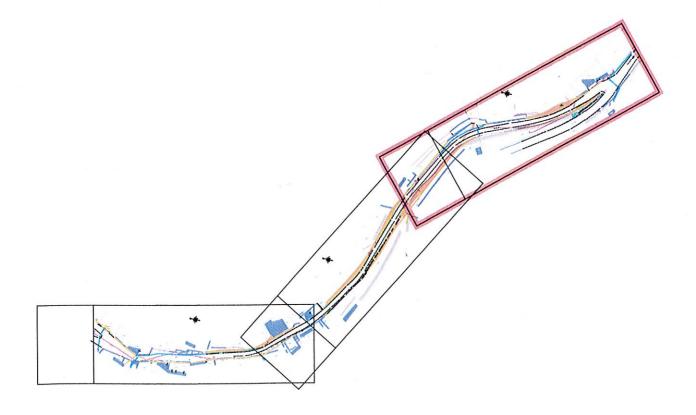


DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD Communes de STE. LUCIE DE TALLANO ROUTE DEPARTEMENTALE n° 49

ECHELLE: 1 / 200

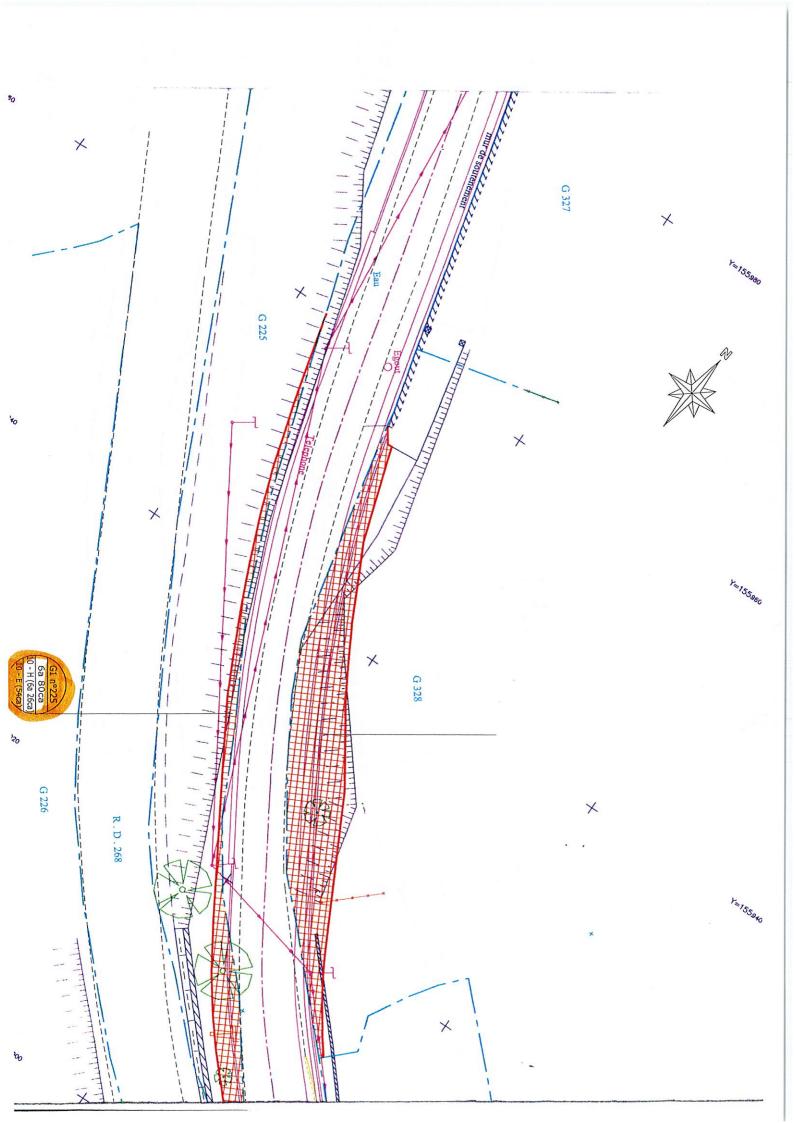
PLAN PARCELLAIRE

PLANCHE 3/3



DATE	MODIFICATIONS	DES GEOMETRES
Septembre 2011	Plan Parcellaire	N° 2005C200010
Septembre 2007	Ongina du plan	1109DEP2







Commune: STE-LUCIE-DE-TALLANO (308)	EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Section : G Feuille(s) : 000 G 01 000 G 02 Qualité du plan : Plan non régulier
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 195J Document vérifié et numéroté le 07/01/2020 AAJACCIO Par INSPECTEUR Signé	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous à grés (3) a été établi (1): A - D'après les indications qu'ils ont fournies au byselu; B - En conformité d'un piquetage: C - D'après un plan d'arpentage out bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à Les propriétaires décabent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la tilemise 6463. A continue de la tilemise 6463.	Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/500 Date de l'édition : 07/01/2020 Support numérique : D'après le document d'arpentage dressé
AJACCIO 6,Parc Gunéo d'Ornano.BP409 20195 AJACCIO CEDEX1 Téléphone : 0495503701	C - D'après un plan d'arpentage ou le bornage, dont copie ci-jointe, dressé le	Par (2) Réf. : Le 15/11/2019
Fax: 0495503517 cdif.ajaccio@dgfip.finances.gouv.fr	(1) Payer les menions invites. La formule Ain est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rémové par vide de mise à (xu). Cans la formule 3, les proprié (2) Qualité de la posonne agrètée (géomères egent, inspection, géomères ou technicien minaté du octionis, etc). (3) Précisez les nons et qualité du signations el l'est d'Élemet du proprétaire (mandataine, accué, représentant qualité de fautorité auproprient, etc).	inates peuvent aroli effectué eux mêmes la piquetage
186 185 182 182 18	34 307 194	191 192
296	420	19
0557011	108	+
212	198	1204703

Direction générale des finances publiques Cellule d'assistance du SPDC

Tél: 0 810 007 830

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Courriel: esi,orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier 11904

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 07/01/2020 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : sarl CABINET

SF2000074760

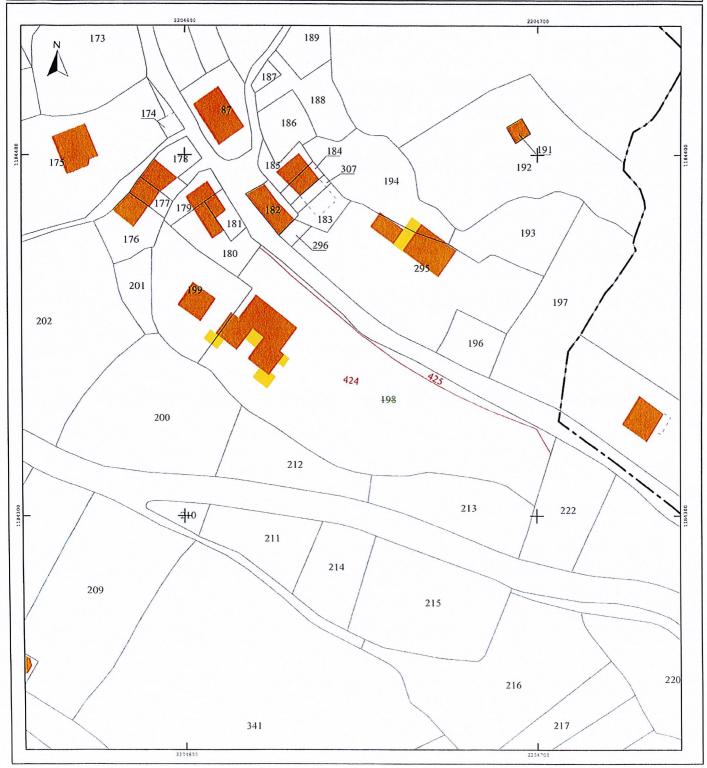
				DESIGNATION DE	S PROPRIETES					
Dépar	tement	: 02A			Commune: 3	08	STE-LUC	IE-DE-TA	LLANO	
Section	Section N° plan F	POI	N° du lot	Quote-part	Contenance	iō	Désignation nouvelle			
0000011	l' pian			Adresse	cadastrale	Ren	N° de DA	Section	n° plan	Contenance
G	0295				0ha14a54ca		308 0000195	G	0420	Cha13a44ca
				CONSORI		Ì				
						1	308 0000195	G	0421	0ha01a10ca
	1 1		1			1			1 6	

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30 Page 1 sur 1

MINISTÈRE DES PINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Commune: Section STE-LUCIE-DE-TALLANO (308) Feuille(s): EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Qualité du plan Numéro d'ordre du document d'arpentage : 199S Echelle d'origine : Echelle d'édition : 1/1000 Document vérifié et numéroté le 01/09/2021 Date de l'édition : 01/09/2021 Support numérique : ---D'après le document d'arpentage dressé (2)**AJACCIO** Réf.: 11904/FL 6,Parc Cunéo d'Ornano.BP409 Le 15/11/2019 20195 AJACCIO CEDEX1 Téléphone : 0495503701 Fax : 0495503517 cdif.ajaccio@dgfip.finances.gouv.fr (1) Rayer'es mentions involves. La formule A n'est applicable que dans le cas durse esquisse (plan annové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriètaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne applée (géomètre expert, inspectieur, géomètre ou rechnicien retraité du codastre, etc...) 173 189 187



Direction générale des finances publiques Cellule d'assistance du SPDC

Tél: 0809 400 190

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Courriel: esi,orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier 11904

Highway Harry Ship

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 02/09/2021 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : sarl CABINE

SF2104369001

				DESIGNATION	DES PROPRIETES					
Dépar	tement	: 02A			Commune: 3	08	STE-LUC	IE-DE-TA	LLANO	
Section N° plan	N° olan	PDL	N° du lot	Quote-part	Contenance	voi		Désignati	on nouve	elle
	, piun			Adresse	cadastrale	Ren	N° de DA	Section	n° plan	Contenance
G	0198				Oha31a18ca		308 0000199	G	0424	0ha29a83ca
				FUNICELLA						
							308 0000199	G	0425	0ha01a35ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30 Page 1 sur 1

> MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Section : G Feuille(s) : 000 G 01 Qualité du plan : Plan non régulier Commune: STE-LUCIE-DE-TALLANO (308) EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Numéro d'ordre du document d'arpentage : 200D CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous grés (3) a été établi (1): A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau; B - En conformité d'un piquetage: C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à geomètre à Les propriétaires dégablint avoir pris connaissance des informations portées au dos de la triemse 6463. Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 Date de l'édition : 01/09/2021 Document vérifié et numéroté le 01/09/2021 Support numérique : --D'après le document d'arpentage dressé (2) AJACCIO Réf.: 11904/FL 6,Parc Cunéo d'Ornano.BP409 Le 15/11/2019 20195 AJACCIO CEDEX1 Téléphone: 0495503701 Fax: 0495503517 (f) Reject les mentions invales. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan récové par voie de mise à jour). Dans la formule 8, les proprietaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage (2) Quadré de la personne agréée (géomètre agent, inspection, géomètre ou technicien mitablé du cadastre, etc...). cdif.ajaccio@dgfip.finances.gouv.fr 315 90 112 3 316 88 86 189 173 187 426 427 188 174 186 184 178 173 185 307 177 179 182 183 181 176 296 180

Direction générale des finances publiques Cellule d'assistance du SPDC

Tél: 0809 400 190

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Courriel: esi,orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 08/09/2021 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : sarl CABINET



SF2104473619

				DESIGNATIO	N DES PROPRIETES					
Dépar	tement	: 02A			Commune: 3	08	STE-LUC	IE-DE-TA	LLANO	
Section	Section N° plan PDL	N° du lot	Quote-part	Contenance	ίδ	Désignation nouvelle				
000000		,	11 44 101	Adresse	cadastrale	Ren	N° de DA	Section	n° plan	Contenance
G	0087				0ha03a45ca		308 0000200	G	0426	0ha03a10ca
				ROCCHIJANA						
							308 0000200	G	0427	0ha00a35ca
							308 0000200	G	0427	опаоог

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

Page 1 sur 1

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Commune: Section : G Feuille(s) : 000 G 01 STE-LUCIE-DE-TALLANO (308) Qualité du plan : Plan non régulier EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Numéro d'ordre du document d'arpentage : 201Z CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous agrés (3) a été établi (1): A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau; B - En conformité d'un piquetage: C - D'après un plan d'arpentage our bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à géomètre à Les propriétaires déguent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la tremise 6463. Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 Date de l'édition : 01/09/2021 Document vérifié et numéroté le 01/09/2021 AAJACCIO Support numérique : ---Par Signé D'après le document d'arpentage dressé Par (2) AJACCIO Réf.: 119/FL 6,Parc Cunéo d'Ornano.BP409 Le 15/11/2019 20195 AJACCIO CEDEX1 Téléphone : 0495503701 Fax : 0495503517 (1) Reparties missions incides La formule A miss applicable que dans le cas dune esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage (2) Qualité de la personne agréée (géométre expert, inspectour, géomètre ou technices retraité du codaires, etc...). cdif.ajaccio@dgfip.finances.gouv.fr 2204600 107 110 99 11 92 0 111 91 370 101 115 315 90 112 428 113 316 88 86 429 189 173 187 188 174 186 18000 178 185

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél: 0809 400 190

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Courriel: esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 08/09/2021 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : sarl CABINE

SF2104473664

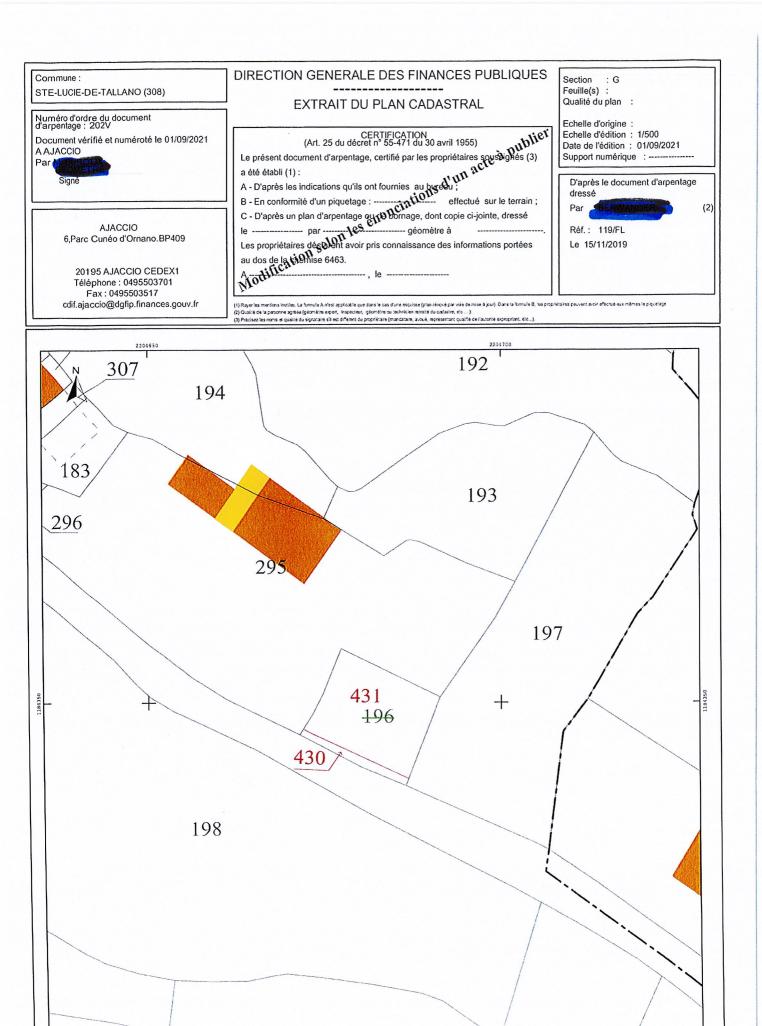
				DESIGNATION	DES PROPRIETES					
Dépar	tement	: 02A			Commune: 3	308	STE-LUC	IE-DE-TA	LLANO	
Section N° plan	PDI	N° du lot	Quote-part	Contenance 5	o Désignation nouvelle					
	l v plan	100		I du lot	Adresse	cadastrale	Ren	N° de DA	Section	n° plan
G	0088				0ha04a85ca		308 0000201	G	0428	0ha00a67ca
				CASE SOPPRANE						
							308 0000201	G	0429	0ha04a18ca
	V									

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30 Page 1 sur 1

> MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

The second second second



Direction générale des finances publiques Cellule d'assistance du SPDC

Tél: 0809 400 190

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Courriel: esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier 11904

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 01/09/2021 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : sarl CABINET



SF2104341830

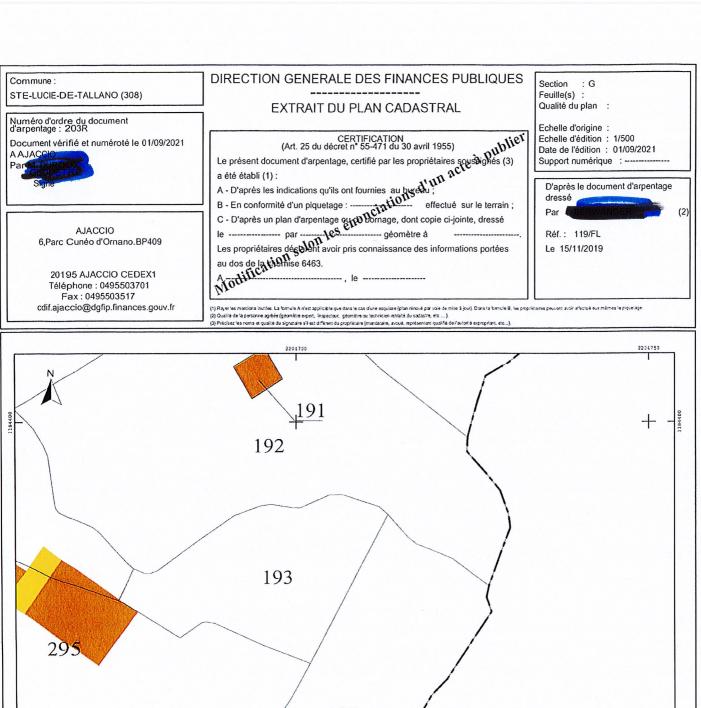
			DESIGNATION I	DES PROPRIETES					
tement	: 02A			Commune: 3	80	STE-LUC	IE-DE-TA	LLANO	
Section Nº clan PDI			Quote-part	Contenance	voi	Désignation nouvelle			elle
Section in plan	1 0 4	11 43 101	Adresse	cadastrale	Ren	N° de DA	Section	n° plan	Contenance
0196				0ha02a07ca	ĺ	308 0000202	G	0430	0ha00a17ca
			CONSORI						
						308 0000202	G	0431	0ha01a90ca
	N° plan	tement : 02A N° plan PDL 0196	N° plan PDL N° du lot	N° plan PDL N° du lot Quote-part Adresse 0196	N° plan PDL N³ du lot Quote-part Contenance cadastrale 0196 0ha02a07ca	tement : 02A N° plan PDL N° du lot Quote-part Adresse Contenance cadastrale 0196 Oha02a07ca	Commune : 308 STE-LUC N° plan PDL N° du lot Quote-part Contenance Eadastrale N° de DA Oha02a07ca 308 0000202 Oha02a07ca 308 0000202	tement : 02A Commune : 308 STE-LUCIE-DE-TA N° plan PDL N° du lot Quote-part Adresse Contenance cadastrale © Désignation 0196 0ha02a07ca 308 0000202 G	Commune : 308 STE-LUCIE-DE-TALLANO N° plan PDL N° du lot Quote-part Adresse Contenance cadastrale N° de DA Section n° plan 0196 Oha02a07ca 308 0000202 G 0430 CONSORI Oha02a07ca 308 0000202 G 0430 Consort Consort

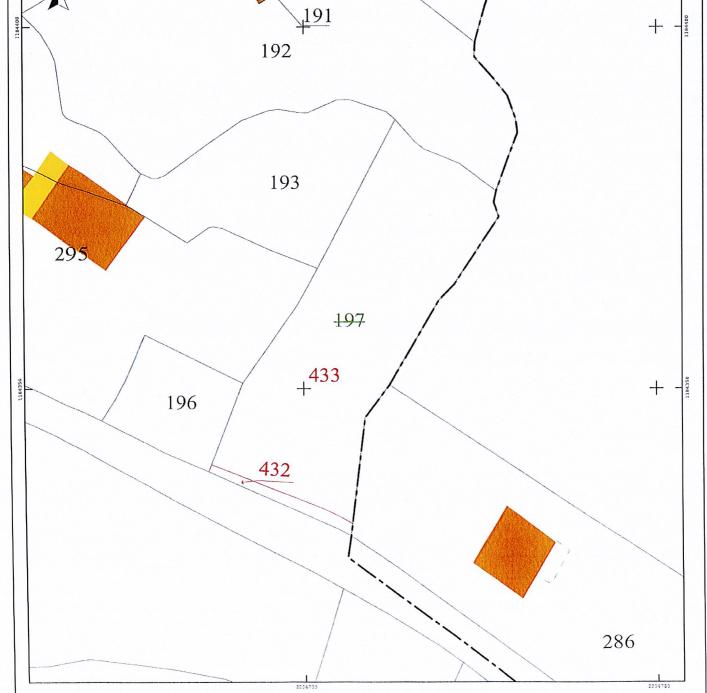
OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30 Page 1 sur 1

> MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

THE STATE OF THE STATE OF





Direction générale des finances publiques Cellule d'assistance du SPDC

Tél: 0809 400 190

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Courriel: esi,orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier 11904

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 01/09/2021 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : sarl CABINET



SF2104341786

				DESIGNATION	ON DES PROPRIETES					
Dépar	tement	: 02A			Commune : :	808	STE-LUC	IE-DE-TA	LLANO	
Section	Section N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance	voi	Désignation nouvelle			
Occion	, pian	. 02	1, 40.01		cadastrale	Ren	N° de DA	Section	n° plan	Contenance
G	0197				0ha09a65ca		308 0000203	G	0432	0ha00a42ca
				CONSORI						
							308 0000203	G	0433	0ha09a23ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30 Page 1 sur 1

> MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS